**INSCRIPTION AU TREMPLIN**

**REGGAE SESSION FESTIVAL 2017**

Lieu du Tremplin : Théâtre Olympe de Gouge Montauban 82000

<https://goo.gl/maps/Bj2DYd5CAyL2>

Date du Tremplin : 21 juin 2017.

Gagnant tremplin : Participation au Reggae Session Festival 2017.

Podium : invitation au Reggae Session Festival 2017.

<http://www.reggae-session-festival.com/>

**Engagement**

À assurer la promotion de l’évènement par tous les moyens qui sont à leur disposition. (Site officiel, réseaux sociaux, presse écrite, radios).

Les frais, transports, d’hébergement éventuels sont à la charge du groupe. À utiliser à titre gracieux, les photographies, documents phonographiques et films fournis par le groupe ainsi que les images et enregistrements pris lors de la manifestation et ce dans l’unique cadre de la promotion du tremplin et du Reggae Session Festival.

Chaque groupe participant au tremplin, s’engage à respecter le calendrier et les horaires fixés par l’organisation ainsi que toute modification qu’elle est susceptible de

décider.

Chaque participant déclare être informé et s’engage à suivre l’ensemble des instructions relatives à l’organisation du concert, qui leur seront communiquées par l’organisation.

Les musiciens déclarent être informés et acceptent :

Que les frais de déplacement seront intégralement à leur charge.

De fournir et se produire en principe avec leur matériel musical propre (notamment instruments de musique...).

Les organisateurs ne mettant à leur disposition notamment que du matériel de sonorisation et d’éclairage.

**Droit à l’image**

Les vidéos, extraits audio qui nous seront transmis, ainsi que les photos sont susceptibles d’être diffusées sur les réseaux sociaux ou dans la presse (Facebook, site).

Vous devez donc remplir l’autorisation de diffusion d’image présente dans ce dossier

**Droits SACEM**

Le groupe communiquera les titres et leurs auteurs à AME avant le 31 mai 2017.

**Assurances**

En cas de sinistre ou de vol, les groupes sont responsables de leur matériel et de toute dégradation perte ou vol qui pourraient être causés au matériel des groupes.

**Annulation**

L’organisation ne peut être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, elle était amenée à annuler la manifestation.

**Adhésion au concours**

La participation au concours implique que tous les groupes acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

La clôture des inscriptions est fixé au 30 avril 2017 .

Une réponse de votre participation au tremplin vous sera communiquée au plus tard

Le 15 mai 2017.